

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÊTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	

Secrétaire de séance : Benoît BALAIS

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité

DÉL.2025-093 - Demande de subvention exceptionnelle de l'association Étoile Cycliste de Condé-en-Normandie

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission Sports, Association et Jeunesse en date du 13 novembre 2025,
Vu l'avis de la commission Affaires Générales et Finances en date du 26 novembre 2025,
Vu le budget primitif 2025 voté le 4 avril 2025,

L'association Etoile Cycliste de Condé a sollicité une subvention exceptionnelle en vue de régler des factures d'électricité afférentes aux locaux qu'ils occupent dans le cadre d'une mise à disposition conventionnelle conclue avec la Commune.

Lors d'une discussion tripartite entre les 2 associations et la mairie, la commune a découvert que l'association réglait ses consommations d'électricité. Dans un souci d'équité avec les autres associations condéennes utilisatrices des locaux de la ville, et comme évoqué lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de prendre en charge les factures d'électricité et de réaliser des travaux de raccordement entre tous les bâtiments de la Conterie afin que l'association ait les mêmes conditions d'accueil que les autres associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **VOTE** une subvention exceptionnelle de 544.15 € au bénéfice de l'association Etoile Cycliste Condé en Normandie.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

